

Les enjeux du travail frontalier dans la région Grand Est

Par Édouard JACQUE

Conseiller régional du Grand Est, délégué aux travailleurs frontaliers

Le Grand Est est la région qui présente le plus de frontières sur le territoire français. Elle a la chance de jouxter quatre pays européens. L'Europe s'y vit au quotidien et les défis majeurs consistent à lever les obstacles qui subsistent et parfois aussi ceux qui émergent ou réémergent de la bureaucratie et que chaque pays a en partage à des degrés divers. Santé, mobilité, éducation, économie, fiscalité..., ce sont là autant de sujets qui concernent au quotidien nos concitoyens, et notre association qui les appréhende en droit, en proximité et à un haut niveau d'expertise, car notre plateforme numérique est avant tout là pour faciliter les complexités naissantes ou existantes. Dans une société de la connaissance, elles subsisteront, et c'est heureux, car l'Europe n'a pas vocation à devenir une unité de production normative sans saveur. Au contraire, sa diversité est une chance, et le réservoir de croissance, comme celle observée ces dernières années des territoires transfrontaliers, est là pour en témoigner.

Le travail frontalier progresse dans la Grande Région

L'importance des flux frontaliers vers le Luxembourg

La Grande Région ⁽¹⁾ est aujourd'hui la région transfrontalière comptant le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'Union européenne, soit presque 20 %. Rares sont en Europe les régions qui affichent un niveau d'interpénétration transfrontalière aussi élevé que cet espace de coopération.

Le travail frontalier au Luxembourg se trouve au cœur de l'intérêt que revêt ce phénomène, étant donné que 78 % des frontaliers travaillent dans ce pays.

En 2018, 197 000 frontaliers se rendaient quotidiennement au Grand-Duché. Les Français représentent la moitié du nombre total des frontaliers, un quart provient de Belgique (Wallonie), et un autre quart d'Allemagne (Sarre et Rhénanie-Palatinat). Malgré la crise de 2008, le nombre des frontaliers n'a cessé de croître. Si cette évolution a connu un ralentissement entre 2010 et 2014, elle a repris à un rythme soutenu entre 2014 et 2018 (+ 7 000 par an).

Contrairement aux flux vers le Luxembourg, le nombre de salariés originaires de France et se rendant en Sarre n'a cessé de baisser depuis 2001, pour s'établir à un peu plus

de 17 000 en 2017. Parmi eux, presque 30 % sont des Allemands qui reviennent travailler dans leur pays natal.

Selon les projections démographiques du STATEC à horizon 2030, la population ainsi que la part des immigrés seront en forte augmentation dans le futur ⁽²⁾. Quelle que soit l'hypothèse de répartition frontaliers/immigrés, les taux de croissance du nombre de frontaliers resteront significativement élevés (entre + 38 % et + 54 %) à l'horizon 2030. Les difficultés à gérer la mobilité et les déséquilibres territoriaux aux frontières luxembourgeoises ne cesseront donc de croître.

Les secteurs d'activité des frontaliers et l'interdépendance des pays

Les frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg se concentrent pour une grande partie dans le commerce, les activités de services administratifs et de soutien (intérim). Mais ils sont également nombreux dans l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance. En Sarre, l'industrie manufacturière et le secteur intérimaire sont les principaux employeurs des frontaliers originaires de France.

Outre le manque d'emplois au niveau local (côté français), les nombreux emplois et les salaires attractifs expliquent la motivation des travailleurs frontaliers à se rendre au Luxembourg. Mais au-delà, ils contribuent de manière

(1) Espace de coopération transfrontalier regroupant les *Länder* de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la région Lorraine en France, la région Wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Les modèles du STATEC reposent sur trois hypothèses se basant sur la part respective des frontaliers et des travailleurs venus s'installer au Luxembourg.

prépondérante à l'économie luxembourgeoise, dont ils dépendent et qu'ils font vivre. Leur implication dans l'économie de ce pays est profonde. Au Luxembourg, les frontaliers représentent une part très importante de la main-d'œuvre dans le secteur tertiaire et médical. Presque 50 % des actifs employés au Luxembourg n'y résident pas.

Une coopération transfrontalière devenue une nécessité absolue

Une coopération transfrontalière entre les administrations et dans le domaine de l'éducation

Afin de pallier nos besoins de main-d'œuvre respectifs, la coopération transfrontalière doit être axée sur différentes thématiques : l'apprentissage de la langue des pays voisins dès le plus jeune âge, l'encouragement des parcours transfrontaliers au sein des études et l'action en appui des formations transfrontalières organisées par les différents services de l'emploi.

Les accords-cadres signés respectivement par l'Alsace et la Lorraine avec les *Länder* allemands voisins pour développer des coopérations dans le domaine de la formation professionnelle et continue sont une avancée. Le développement de l'apprentissage transfrontalier en est un bel exemple.

Dans l'enseignement supérieur, l'Université de la Grande Région est un acteur majeur du développement de cette dernière. Elle réunit six universités issues de quatre pays et facilite la mobilité des étudiants et des enseignants entre les établissements partenaires.

Cette coordination est d'autant plus importante que les problématiques se complexifient concomitamment à la densification du public frontalier. En effet, le nombre des frontaliers tout comme les besoins en main-d'œuvre augmentent d'année en année. Cette augmentation a pour conséquence un besoin réel et impérieux de coopération entre les différents pays, notamment entre les différentes administrations étatiques ainsi qu'entre les différentes autorités en charge, de part et d'autre de la frontière, de la réglementation du travail, de la fiscalité et de la sécurité sociale.

De nombreux aspects de la vie quotidienne concernés

Dans de nombreux aspects, la vie des résidents vivant à proximité des frontières est impactée par le phénomène transfrontalier. Ces domaines sont vastes : se rendre au travail en empruntant les transports en commun, se soigner de part et d'autre de la frontière, faire face aux démarches administratives dans son pays de travail et de résidence. Le public frontalier a, de fait, besoin d'une coordination entre les pays concernés, et du soutien de l'Union européenne.

De nombreux projets sont en cours de développement dans ce contexte, tels que la création de parkings relais en zone frontalière luxembourgeoise, le développement de lignes ferroviaires transfrontalières avec l'Allemagne ou les ZOASTS⁽³⁾ en Belgique.

Le SMOT⁽⁴⁾, élaboré entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'ancienne région Lorraine, est la première concrétisation des stratégies de mobilité développées par le Luxembourg avec ses voisins ; il est le signe d'une prise de conscience des enjeux du transport. Le SMOT Luxembourg-Wallonie intègre plusieurs projets visant à l'amélioration des transports collectifs.

Au-delà de ces aspects très importants, il existe un autre intérêt à une coopération transfrontalière renforcée. Il s'agit d'un élément moins palpable, mais tout aussi important : le sentiment d'appartenance des populations civiles à la zone frontalière, concrétisation de l'identité européenne. En ce sens, de nombreux projets de culture frontaliers voient le jour, tels que des expositions de peinture. Des projets transfrontaliers de grande ampleur peuvent également avoir lieu grâce à des financements dédiés, comme les programmes Interreg.

Les enjeux de la coopération frontalière sont donc à la fois économiques, culturels et sanitaires.

Une observation commune des territoires transfrontaliers

Pour la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières, les acteurs et décideurs ont besoin d'avoir une connaissance approfondie de leur territoire de part et d'autre des frontières. L'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) est une structure d'observation et d'analyse au service de la Grande Région. Il est en charge de collecter les données statistiques des instituts de chaque pays, de procéder à l'analyse prospective du marché de l'emploi et de formuler des propositions à l'occasion du Sommet de la Grande Région. Une collaboration étroite entre les offices statistiques des pays frontaliers est indispensable pour produire des données harmonisées et comparables. Elles sont une source d'information essentielle pour réaliser un état des lieux des territoires frontaliers.

L'importance de structurer l'information à destination du public

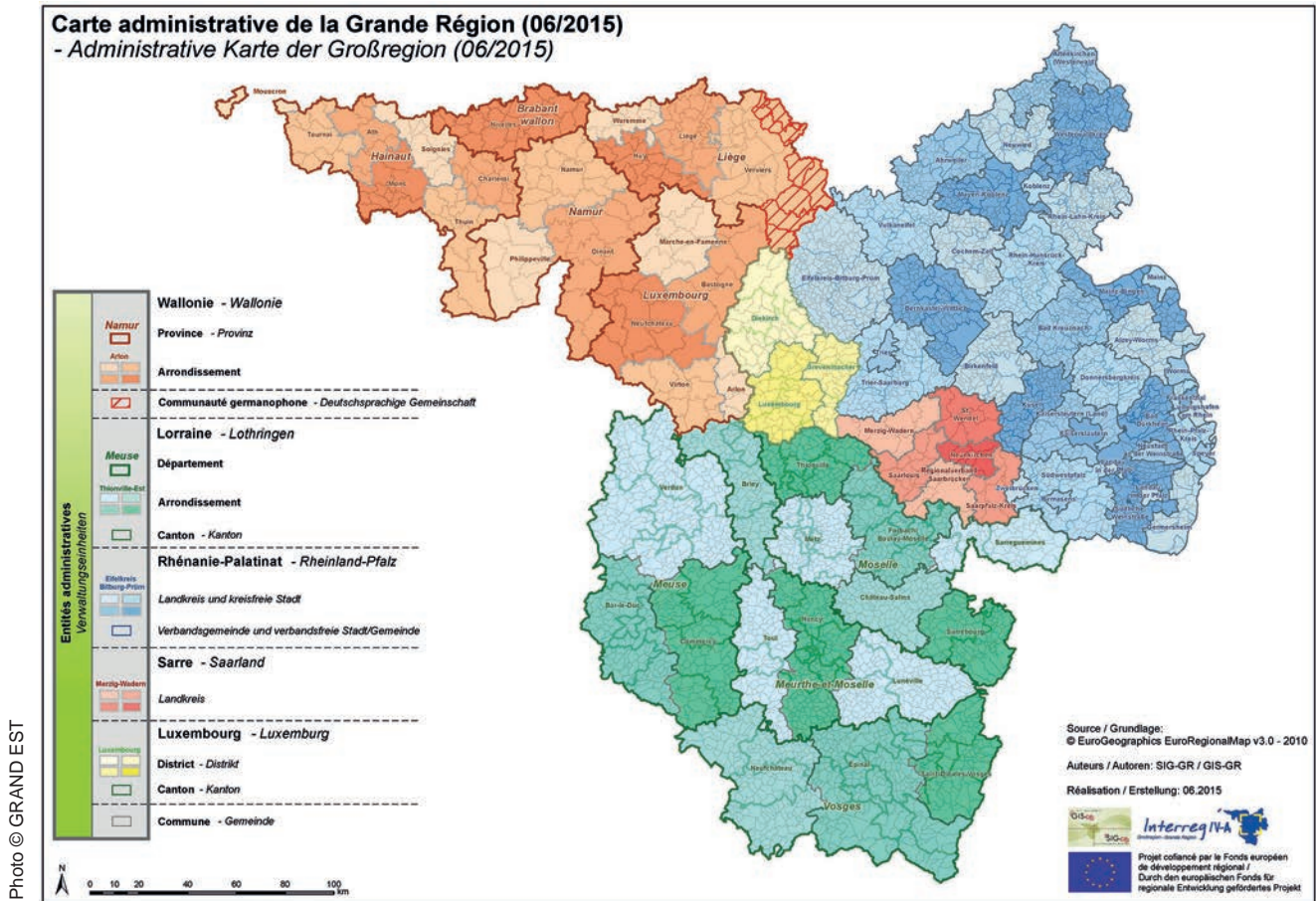
Que l'on soit à la recherche d'une première expérience professionnelle transfrontalière, travailleur dans un pays confronté à des démarches administratives, entrepreneur souhaitant prester ponctuellement dans un pays voisin, à quelques kilomètres d'une frontière, ou encore actif proche de la retraite, nous avons tous besoin de disposer d'une information juridique claire et vérifiée.

En tant que Conseiller régional, délégué aux travailleurs frontaliers, je préside également une association, Frontaliers Grand Est : c'est une plateforme numérique d'information, dont la mission est d'informer les frontaliers, ceux qui l'ont été ou veulent le devenir, sur les conditions de vie et de travail au sein de nos espaces transfrontaliers.

Au-delà de cette mission d'information, j'ai impulsé au sein de la région Grand Est la mise en relation de l'ensemble des structures d'information du public pour encourager les synergies, les mutualisations et une émulation au sein de

(3) Zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers.

(4) Schéma de Mobilité transfrontalière.



Carte administrative de la Grande Région, laquelle se compose de la Lorraine, de la Wallonie, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

« Pour la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières, les acteurs et décideurs ont besoin d'avoir une connaissance approfondie de leur territoire de part et d'autre des frontières. »

la Grande Région. Peuvent être mentionnés :

- sur le territoire alsacien, le réseau Infobest, l'Euro-Institut et le Centre européen de la consommation,
- sur le territoire lorrain, la Maison ouverte des services pour l'Allemagne à Forbach, la Maison du Luxembourg à Thionville et Frontaliers Grand Est à Metz.

La mission de la Région, sur le cœur de notre travail – le transfrontalier –, réside aussi dans le développement de nouveaux projets, principalement l'information du public là où elle n'existe pas.

J'ai, à ce titre, initié, *via* Frontaliers Grand Est, la création d'un nouveau point d'information frontalier dans les Ardennes : un territoire non desservi en supports d'information, bien que très concerné par la question transfrontalière en raison des liens existant avec la Wallonie.

La Maison de l'Ardenne sera inaugurée à la fin du deuxième trimestre 2020 et permettra la mise à disposition d'une information de proximité auprès du grand public.

La crise du Covid-19, un exemple concret de l'importance du travail transfrontalier

Restrictions de circulation, contrôles aux frontières, voire leur fermeture..., l'urgence de la crise sanitaire des mois

de mars et d'avril a été le parfait exemple de la nécessité d'une coopération transfrontalière accrue entre nos différents territoires.

- Une coopération sanitaire : que ce soit nos voisins allemands, belges, luxembourgeois ou suisses, tous ont répondu présents à l'appel à l'aide lancé par la région Grand Est, alors submergée par le nombre important des patients accueillis dans les hôpitaux. Cette collaboration a permis un transfert de patients en difficulté dans ces quatre pays. Cela démontre les forts liens d'amitié qui ont été tissés au sein de notre territoire frontalier.
- Une coopération fructueuse : celle-ci n'a pas connu autant d'écho médiatique, mais il est important de noter que les services de la région Grand Est, la Préfecture et l'Agence régionale de santé ont permis de lever beaucoup d'obstacles aux potentielles entraves à la circulation de nos travailleurs sur nos territoires respectifs.

Des échanges téléphoniques réguliers avec les différents *Länder* frontaliers, avec le Grand-Duché, la Belgique et la Suisse ont eu lieu. L'ensemble des acteurs du transfrontalier ont travaillé de concert pour que les entraves posées par l'urgence sanitaire puissent être progressivement levées.

Un assouplissement exceptionnel des règles pourtant strictes de sécurité sociale a été accepté par tous les pays de notre Région permettant aux frontaliers de télétravailler avec maintien de leur régime de sécurité sociale.

Nous avons également pu assister à une facilitation des passages à la frontière avec l'Allemagne, ainsi qu'à une levée des obstacles sociaux⁽⁵⁾ et fiscaux⁽⁶⁾ en matière de

(5) Communiqué de presse du 19 mars 2020, de Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et de Madame Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État chargée des Affaires européennes.

(6) Communiqué de presse du 19 mars 2020, n°2081/993, « La France s'accorde avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg pour que le maintien à domicile des travailleurs frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur le régime d'imposition qui leur est applicable ».

télétravail frontalier (ce sont là quelques exemples des résultats obtenus).

La région Grand Est a également organisé l'information des différents publics *via* son réseau de structures de proximité, notamment à travers la création de foires aux questions sur les impacts de la crise sanitaire sur nos concitoyens frontaliers.

La première FAQ a été diffusée par l'association que je préside, Frontaliers Grand Est, dès le 13 mars, soit le lendemain de l'allocution présidentielle annonçant le confinement en France.

Les autres partenaires ont également travaillé sur ce sujet, diffusant des informations destinées aux consommateurs, suite aux annulations de vols, de réservations : autant d'aspects de la vie quotidienne touchés par le phénomène du travail frontalier.